

Procès Verbal de la réunion de la Commission Technique Nationale
Samedi 07 septembre 2013, de 9h30 à 17h30
A Marignane, hôtel Best Western

Les délibérations des commissions se font sous réserve de la validation du CDN
et ne pourront être rendues exécutoires qu'après cette acceptation.

Diffusion (PV + 3 annexes) : Président de la FFESSM, Directeur Technique National, Présidents des Commissions Techniques Régionales, Délégué du Collège des IN, Bureau de la CTN.

Pour information (PV sans annexe) : Autres membres du CDN, Président de la Commission Médicale et de Prévention Nationale, Président de la Commission Environnement et Biologie Subaquatiques Nationale, Instructeurs Nationaux.

Représentation des régions :

Aquitaine, Limousin, Poitou, Charentes :	Eric HEBERT
Bretagne, Pays de la Loire :	Olivier BELAUD
Centre :	Eric BUISSEZ
Corse :	Jean-Pierre VIGNOCCHI
Côte d'Azur :	Georges COPPOLA
Est :	Michel GAUCHET
Guadeloupe :	Yvon FAUVEL
Ile de France, Picardie :	Patrick LAMERAT
Pyrénées Méditerranée:	Bernard FABIANI
Martinique :	Yvon FAUVEL
Nouvelle Calédonie :	Jean-Marc MASSON
Nord, Pas de Calais :	François DESPRETS
Pays Normands :	Bertrand MARTIN
Polynésie Française :	René CAVALLO
Provence, Alpes :	Claude DUBOC
Rhône, Alpes, Bourgogne, Auvergne :	Serge SANCHEZ
Ile de La Réunion :	Pascal CHAUVIERE

Sont également présents :

Jean-Pierre VIGNOCCHI, Vice-Président de la CTN
René CAVALLO, Trésorier de la CTN
Daniel HURON, Premier suppléant de la CTN
Jérôme HLADKY, Référent plongée jeunes
Eric BERGMANN, Référent CMPN
Pascal CHAUVIERE, Référent Handisub
Serge CESARANO, Référent Plongée souterraine

Les instructeurs Nationaux :

Camille GELEBART
Jean-Claude JONAC
Gérard DEPIT
Pascal MONESTIEZ

Sont excusés :

Jean-Noël TRUCCO, Délégué du Collège des Instructeurs Nationaux, représenté par Daniel HURON

La réunion est animée par Jo VRIJENS, président de la CTN.

1 Mot du Président

Jo Vrijens souhaite la bienvenue à l'ensemble des participants.

2 Approbation du PV de la réunion de CTN du 18 mai 2013

Le procès-verbal de la réunion de la CTN du 18 mai 2013 est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

3 Informations et remarques diverses

3.1 – Informations et décisions du CDN du 18 mai 2013 :

Conventions avec des fédérations étrangères :

La Fédération a signé une convention avec deux nouvelles fédérations : la Fédération Monégasque et la VEST allemande permettant d'obtenir pour leurs plongeurs CMAS 3* la carte de Guide de Palanquée Conventionnée.

Le DP-N5 :

Accord a été donné pour que le DP-N5 signe les plongées en exploration, sans toutefois pouvoir les prendre en compte pour accéder au DEJEPS.

Les MF2 associés :

Accord a été donné pour accepter les MF2 associés en entrée des collèges régionaux en vue d'accéder au titre d'Instructeur Régional.

Les postes d'INS :

Le CDN a décidé d'accorder 2 postes pour des INS féminines en 2014. Jo VRIJENS redemandera 2 postes supplémentaires au CDN d'octobre en s'appuyant sur le futur nouveau RI du Collège, afin d'ouvrir à 4 postes féminins.

Le DTN :

Le poste de DTN est vacant depuis le 23 août, Claude Martin n'ayant pas pu être prolongé dans ses fonctions. Les appels de candidature seront faits à partir du 15 septembre, avec pour horizon l'entrée en fonction d'un nouveau DTN début 2014. En attendant la mise en place du nouveau DTN Claude Martin est nommé DTN par intérim.

La Sécurité Civile et la BSPP :

La Sécurité Civile et la BSPP (dont les formations sont assurées par la Sécurité Civile) sont les seuls organismes qui reconnaissent les compétences fédérales en entrée en formation. Pourtant, dans leur formation de secourisme, la fédération ne reconnaît rien en équivalence du RIFAP. Décision a donc été prise de donner l'équivalence RIFAP aux plongeurs de la Sécurité Civile et de la BSPP, titulaires du PSE1 et inscrits sur la liste départementale des aptitudes annuelles, s'ils en font la demande.

La CMAS :

Les nouvelles cartes sont entrées en vigueur. Les premiers retours sont positifs, ces cartes semblent très lisibles à l'étranger et sont donc bien perçues et reconnues.

Jo VRIJENS a participé à la première réunion du Comité Technique de la CMAS. Il nous informe qu'une proposition visant à réduire les profondeurs d'évolution à 20m pour les plongeurs CMAS*, à 30m pour les CMAS** et à 40m pour les CMAS*** a été rejetée de peu à cette occasion. Si une telle proposition était adoptée, on peut craindre que la CMAS perde beaucoup de sa spécificité par rapport à d'autres organismes.

Système SideMount : Technique très en vogue consistant à ne plus avoir la bouteille dans le dos mais sur le côté. La FFESSM attendra que les standards CMAS soient produits sur ce sujet avant de réfléchir à d'éventuels cursus fédéraux.

La Filière Professionnelle :

La situation actuelle montre qu'aucune formation BPJEPS ni DESJEPS n'est en cours, et que les formations DEJEPS en version « complète » ont du mal à démarrer. Le repositionnement de la filière (particulièrement du DEJEPS) est actuellement à l'étude au Ministère.

Réunion avec le Président de la Fédération Tunisienne :

Des échanges avec la NAP, la Commission médicale et la Commission technique sont envisagés. Il est notamment envisagé l'intervention d'un IN sur place en vue d'un transfert de compétences.

MF2 2014 :

Une proposition de nomination de la promotion est faite au nom de « Henri-Germain DELAUZE »

3.2 – La RSE :

La DTH est abandonnée dans les nouvelles propositions d'examens GP-N4 et MF2 car ne correspondant plus à une réalité de pratique.

La RSE quant à elle n'a plus reflété de réalité de pratique depuis bien longtemps, les accidents récents conduisent donc à se poser de nouveau la question de la pertinence de son maintien dans les examens fédéraux.

Jo VRIJENS rappelle qu'à ce jour, la CTN n'a jamais pris position par un vote pour interdire ni autoriser la noria, qui peut sans aucun doute être organisée en correspondance avec des critères de visibilité et de moyens humains raisonnables.

Bernard FABIANI souligne que l'épreuve de RSE lui semble tout de même accidentogène : il reporte (d'après les médecins de l'Hôpital Ste Marguerite) que cet exercice génère environ 15 accidents par an, et émet des doutes quant à son utilité dans la prévention des accidents qu'elle a potentiellement pu éviter.

Eric Bergmann rappelle que les accidents graves et mortels restent tout de même rares et que si nous pouvons comptabiliser le nombre des accidents survenus avec cet exercice nous ne pouvons pas chiffrer le nombre d'accidents évités avec l'apprentissage de cet exercice qui a été un exercice de sécurité à la base.

Après débat sur la question, Jo VRIJENS propose qu'un rédacteur produise un article de fond sur le sujet de la RSE et de son enseignement dans SUBAQUA.

3.3 – Le Niveau 4 :

Il semble que de plus en plus de SCA qui souhaitent organiser des sessions de Niveau 4 se tournent vers l'ANMP car notre organisation fédérale est jugée trop compliquée (mise à disposition d'un IR, etc...).

Jo VRIJENS envisage donc la proposition consistant à permettre au Président de CTR de pouvoir à titre exceptionnel déléguer un E4 en cas d'impossibilité de désigner un IR, sur ces examens.

Un tour de table est fait, la majorité des CTR rapporte qu'aucun problème particulier n'est vraiment rencontré dans les régions. La résolution consistant à ne rien changer et à conserver la délégation d'un IR est donc mise au vote.

Vote : proposition adoptée à la majorité des CTR présentes ou représentées

3.4 – Les sourds et muets et le Rifap :

Le problème se pose pour la compétence 7 concernant l'appel des secours. Le Pdt de la CTN rappelle que pour être DP, la personne sourde et muette doit être accompagnée d'une personne capable d'appeler les secours et l'ensemble des Présidents des CTR jugent que ce dispositif suffise et que le nombre des personnes concernées est infime.

3.5 – Base de données des sujets d'examen MF2 :

Daniel HURON fait le point sur l'état d'avancement de ce projet dont il a la charge.

Cette base sera mise en ligne sur le site afin d'être consultable par les préparants MF2 à l'horizon 2014.

Jo VRIJENS félicite l'équipe Claude DUBOC, Jean-Claude JONAC et Daniel HURON pour le travail accompli sur ce thème depuis des années.

3.6 – Formation Handisub :

Pascal CHAUVIERE fait le point sur le travail accompli en 2013. Des réunions avec la FFH et la FFSA se sont tenues, elles ont été fructueuses.

La délivrance des qualifications de formateurs par les CTR suit son cours. Peu à peu les régions sont en voie d'accès à l'autonomie.

Un stage de formation MFEH2 de la CTN s'est tenu du 27 août au 1^{er} septembre, il a débouché sur la certification de 29 nouveaux moniteurs.

Un stand sera réservé à la plongée Handisub au salon de la plongée.

4 Reconnaissance des niveaux Nitrox et Trimix de la Commission de Plongée Souterraine

Serge CESARANO présente ce projet. Des cursus ont été établis par la Commission Souterraine, qui ne délivre aucune certification et se contente d'enregistrer les formations.

Ces cursus correspondent de très près aux cursus de la Commission Technique.

La Commission Souterraine demande donc l'équivalence avec les brevets de la technique (à la condition que les bénéficiaires soient titulaires des brevets techniques minimaux exigés par les qualifications de la CTN et le CdS)

Vote : proposition adoptée à l'unanimité des CTR présentes ou représentées

5 L'examen GP-N4, votes

Eric HEBERT présente l'avancement de ce projet de refonte de l'examen GP- N4 dont il a la charge.

Il présente notamment les différentes possibilités de répartition des coefficients de l'épreuve de conduite de palanquée à 40 m.

Vote sur le fait de répartir l'évaluation de cette épreuve sur deux notes

Vote : proposition adoptée à la majorité des CTR présentes ou représentées

Vote sur les poids relatifs des coefficients : Briefing / débriefing : 3, Plongée : 5

Vote : proposition adoptée à la majorité des CTR présentes ou représentées

Choix entre l'épreuve 800 m PMT ou 500 m capelé : Tirage au sort plutôt que choix du jury (vote conjoint avec la même méthode de choix au MF2 entre le 1.500 m PMT et le 1.000 m capelé, qui ne sera donc pas revotée)

Vote : proposition adoptée à la majorité des CTR présentes ou représentées

Précision de la durée de l'épreuve en immersion : entre 10 et 25 minutes

Vote : proposition adoptée à l'unanimité des CTR présentes ou représentées

Epreuve d'intervention sur un plongeur en difficulté à 40 m : pas de retour surface, arrêt de l'épreuve entre 5 et 3 mètres.

Vote global sur le projet modifié :

Vote : proposition adoptée à l'unanimité des CTR présentes ou représentées

Les modifications du MFT seront faites incessamment, pour vote au CDN le 19 octobre en vue de la mise en application au 1^{er} janvier 2014.

(Annexe 1)

6 L'examen MF2, votes

Jean-Pierre VIGNOCCHI présente l'avancement de ce projet de refonte de l'examen MF2 dont il a la charge.

Il présente notamment les différentes possibilités de répartition des coefficients des épreuves à 50 m.

Vote sur les poids relatifs des coefficients de l'épreuve d'enseignement à 50 m : Briefing : 1, débriefing : 1, Acte d'enseignement : 3, Total des coefficients : 5

Vote : proposition adoptée à la majorité des CTR présentes ou représentées

Epreuve technique à 50 m : « Vidage de masque stabilisé » remplacé par « Stabilisation et vidage de masque ».

Vote sur les poids relatifs des coefficients de l'épreuve technique à 50 m : Stabilisation et vidage de masque : 1, Assistance, remontée et retour surface : 2, Total des coefficients : 3

Vote : proposition adoptée à la majorité des CTR présentes ou représentées

Choix entre l'épreuve PMT ou capelé : Tirage au sort plutôt que choix du jury, afin d'homogénéiser avec le GP-N4 (voir vote au paragraphe 5).

Les modifications du MFT seront faites incessamment, pour vote au CDN le 19 octobre en vue de la mise en application au 1^{er} janvier 2014.

(Annexe 2)

7 Valorisation du module GC4 dans le cursus MF1

Serge SANCHEZ présente l'avancement de ce projet dont il a la charge.

L'objectif est de reconnaître le travail réalisé dans l'acquisition du GC4 pour la validation de séances dans le livret pédagogique MF1.

Vote sur la volonté de valorisation du GC4

Vote : proposition adoptée à l'unanimité des CTR présentes ou représentées

La décision sur le nombre exact de séances validées en équivalence est reportée à la prochaine réunion de CTN après consultation au sein des différentes CTR.

8 La plongée à l'école

Jérôme HLADKY présente ce projet visant à officialiser l'entrée de la plongée en milieu scolaire.

Actuellement rien n'interdit plus la plongée, mais des blocages sont possibles.

Le projet présenté se soucie de prendre en compte tous les textes relatifs à l'Education Nationale afin de bien montrer qu'il est bien intégré à cet environnement.

(Annexe 3)

9 Le Livret Niveau 1

Le livret « Découvrir la plongée – Niveau 1 » est achevé, Jo VRIJENS présente les premiers exemplaires et les distribue aux participants. Il sera commercialisé au prix d'environ 12 €, accompagné d'un « Carnet de Plongée / Passeport N1, PE40 et PA20 ».

En complément de cette publication, un fascicule « Niveau 1 » de 20 pages sera mis à disposition des clubs et SCA à titre gratuit, au moins durant une année.

10 Le R.I. du Collège des Instructeurs Nationaux

Daniel HURON présente cette partie, en l'absence de Jean-Noël TRUCCO, Délégué du Collège des IN.

Il s'agit de propositions qui seront présentées au séminaire des IN avant de l'être en réunion de CTN en janvier 2014.

Propositions :

- Régulation de l'entrée et de la sortie des IN
- La première partie (régulation à l'entrée) a déjà été intégrée dans le RI du Collège des IN, reste donc la deuxième partie
- La proposition consiste à proposer deux catégories d'IN :
 - o IN Technique (encadrement et direction technique de stages MF2 régionaux et nationaux)
 - o IN Expert (veille de l'activité, ingénierie de formation, pilotage de travaux confiés par la CTN)
- Passage en IN « Expert » : si une limite d'âge est atteinte ou si l'IN n'est plus apte à remplir les missions techniques

Prévisions de mise en application au 1^{er} janvier 2015.

11 Questions diverses

Ile de France : Présentation du N4-GP entre les départements d'une même CTR : proposition d'une durée maximale entre la théorie et la pratique.

Vote sur la volonté de fixer un délai maximum :

Vote : proposition rejetée à la majorité des CTR présentes ou représentées

BPL : Demande d'équivalence « Plongeur démineur » et « Trimix élémentaire », car les démineurs sont formés pour être autonomes à 80 mètres au trimix dans leur cursus.

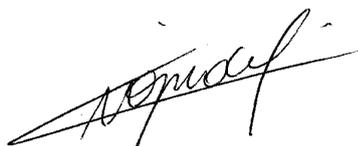
Décision : traitement au cas par cas par la CTN

Règlement Intérieur des Collèges Régionaux : modifications proposées par l'IdF : le délai de réponse des CTR est fixé au 15 septembre.

Secrétaire de séance : Jean-Pierre Vignocchi

La prochaine réunion de la Commission Technique Nationale est fixée au :
Samedi 18 janvier 2014 à Marseille au Best Western aéroport de Marignane

Secrétaire de séance
J.P. VIGNOCCHI



Président de la CTN
Jo VRIJENS



Procès Verbal de la réunion de la Commission Technique Nationale
Samedi 18 mai 2013, de 9h30 à 17h30
A Marignane, hôtel Best Western

Les délibérations des commissions se font sous réserve de la validation du CDN
et ne pourront être rendues exécutoires qu'après cette acceptation.

Diffusion (PV + 5 annexes) : Président de la FFESSM, Directeur Technique National, Présidents des Commissions Techniques Régionales, Délégué du Collège des IN, Bureau de la CTN.

Pour information (PV sans annexe) : Autres membres du CDN, Président de la Commission Médicale et de Prévention Nationale, Président de la Commission Environnement et Biologie Subaquatiques Nationale, Instructeurs Nationaux.

Représentation des régions :

Aquitaine, Limousin, Poitou, Charentes :	Eric HEBERT
Bretagne, Pays de la Loire :	Olivier BELAUD
Centre :	Eric BUISSEZ
Corse :	Jean-Pierre VIGNOCCHI
Côte d'Azur :	Georges COPPOLA
Est :	Michel GAUCHET
Guadeloupe :	Non représenté
Ile de France, Picardie :	Patrick LAMERAT
Pyrénées Méditerranée:	Bernard FABIANI
Martinique :	Jean Noel TRUCCO
Nouvelle Calédonie :	Non représenté
Nord, Pas de Calais :	François DESPRETS
Pays Normands :	Bertrand MARTIN
Polynésie Française :	René CAVALLO
Provence, Alpes :	Claude DUBOC
Rhône, Alpes, Bourgogne, Auvergne :	Serge SANCHEZ
Ile de La Réunion :	Pascal CHAUVIERE

Sont également présents :

René CAVALLO trésorier de la CTN
Jean Noel TRUCCO Délégué du collège des IN.

Les instructeurs Nationaux :

Christian FERCHAUD
Michel DENAIS
Jean Michel MADEUF
Camille GELEBART
Pascal YAN
Thierry NOEL

Sont excusés :

Eric BERGMANN, Jérôme HLADKY

La réunion est animée par Jo VRIJENS, président de la CTN.

1 Mot du Président

Jo Vrijens souhaite la bienvenue à l'ensemble des Présidents des CTR de cette nouvelle olympiade et effectue un tour de table pour présenter les nouveaux Présidents de CTR.

A cette occasion, il rappelle les règles de fonctionnement pour le délai de transmission des frais, et distribue les nouvelles cartes aux Présidents de CTR.

2 Approbation du PV de la réunion de CTN du 06 avril 2013

Le procès-verbal de la réunion de la CTN du 06 avril 2013 est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

3 Informations et remarques diverses

3.1 – Cartes CMAS :

Jo Vrijens présente les nouvelles cartes de la FFESSM, mises en place suite à la décision d'arrêter les cartes double-face CMAS/FFESSM pour les Niveaux 1, 2 et 3 ainsi que pour les niveaux des plongeurs « Tek ».
La partie CMAS est remplacée par des identifications internationales en anglais.

En revanche, la FFESSM continuera à délivrer des cartes double-face pour tous les encadrants.

Ceci dit, la FFESSM garde de très bons rapports avec la CMAS, en témoignent la visite de la nouvelle présidente Anna Arzhanova le 13 mai au siège de la FFESSM, la tenue de la réunion du Comité Technique de la CMAS à Marseille et la présence de nombreux membres de la FFESSM dans les différents comités de la CMAS.

3.2 – Communication du PV de la CTN :

Jean-Noël Trucco et Patrick Lamerat soulèvent le problème de la diffusion du PV de CTN, alors qu'il ne devient applicable que suite à la décision du CDN.

René Cavallo souligne le fait que les Présidents de Club ne transmettent pas les PV aux membres du club.

3.3 – Cartes pour les Instructeurs Régionaux :

Le CDN n'a pas validé la production systématique de cartes pour les Instructeurs Régionaux. En revanche les CTR sont libres d'en faire éditer pour leurs Instructeurs si elles le souhaitent.

3.4 – Délivrance de RIFAP :

Le CDN a validé la demande de la CTN selon laquelle un E3 titulaire de la qualification ANTEOR devrait avoir la possibilité de se faire référencer comme RIFAP au siège sans pour autant être obligé de payer 12 € pour recevoir la carte RIFAP.

3.5 – Problème de formation RIFAP en visio-conférence :

Suite à une formation RIFAP ayant eu lieu à Mayotte en visio-conférence sur la partie qui est délivrée par un enseignant titulaire de l'ANTEOR, il est rappelé que les gestes pratiques doivent bien évidemment être enseignés « in situ » par le formateur lui-même. Il n'y a pour autant pas lieu de préciser cette obligation dans le texte.

3.6 – T.I.V. :

Le N° de TIV est désormais affecté nationalement, comme l'ANTEOR par exemple. Il n'y a donc plus lieu de renseigner ce N° sur le bordereau Excel.

3.7 – RIFAP de la FMAS :

Le RIFAP de la Fédération Monégasque correspond exactement au nôtre. Il est demandé de se prononcer sur la reconnaissance du RIFAP de la FMAS comme équivalent au nôtre.

Vote : proposition adoptée à l'unanimité des CTR présentes ou représentées

3.8 – Convention entre la FFESSM et la FMAS :

Une convention entre la FFESSM et la FMAS est à la signature, elle concerne la reconnaissance des plongeurs 3* de la FMAS comme Guide de Palanquée Conventionné à l'instar de certaines autres Fédérations de pays limitrophes à la France.

3.9 – Nouveaux bordereaux Excel :

Les nouveaux fichiers Excel pour les brevets délivrés par les CTR sont disponibles.

A l'origine dotés de verrous pour empêcher, par exemple, la délivrance d'un Niveau 4 à un candidat qui ne serait pas titulaire du Niveau 3, ils ont provoqué de nombreux blocages dus à des candidats titulaires d'autres brevets admis en

entrée du Niveau 4, par exemple le Niveau 3 ANMP, etc... Il était donc impossible aux Présidents de CTR de valider ces sessions.

Aujourd'hui, ces verrous sont tous enlevés, ce qui permet de valider les sessions. Etant donné que plus aucun contrôle n'est effectué, il est demandé aux Présidents de CTR d'observer la plus grande vigilance lors de la validation des sessions.

A l'horizon de la fin du mois de juin, un verrou sera remis en place. Il permettra aux Présidents de CTR de préciser à l'aide d'une liste déroulante l'origine du brevet admis en entrée, au cas où le candidat ne serait pas titulaire d'un brevet fédéral enregistré dans la base.

3.10 – Féminisation de la plongée :

Le Ministère a fait parvenir aux fédérations sportives un courrier demandant de présenter un plan de féminisation concernant notamment l'encadrement technique bénévole ou rémunéré.

Parmi nos MF2, on ne compte pas plus de 15 à 16% de femmes, la fracture entre les sexes se situant dès le Niveau 4. En revanche, au niveau des entrées en stage d'IN, on se situe depuis 2010 aux alentours de 25%, il est donc plus facile d'ouvrir le Collège à la féminisation.

Jean-Noël Trucco rappelle qu'il s'agit là d'un vrai besoin, qui rejoint le projet de rénovation du Collège.

Recensement est fait des candidatures féminines potentielles :

- ALPC : 1
- Provence Alpes : 1
- RABA : 1
- Côte d'Azur : 3
- Pays Normands : 2
- BPL : 2
- Corse : 1

3.11 – Bureau des manifestations :

Serge Sanchez est nommé comme représentant de la CTN au sein de ce bureau.

3.12 – Enseignement des tables dans le cursus :

Les tables de plongée sont depuis longtemps l'outil privilégié de l'enseignement de la décompression. Or elles constituent aujourd'hui un outil qui n'est quasiment plus utilisé dans la réalité de la pratique, et la question se pose de leur obsolescence et donc de leur abandon dans l'enseignement à tous les niveaux de plongeur et d'enseignant pour les remplacer par un enseignement de la décompression plus actuel.

Un groupe de travail est donc mis en place pour réfléchir sur la question, constitué de :

- Eric Hébert (pilote)
- Olivier Belaud
- Bertrand Martin
- Philippe Martinod
- Sophie Le Maout

3.13 – Signature des plongées par les DP-N5 :

Il est proposé d'offrir la possibilité aux DP-N5 de pouvoir valider les plongées d'exploration pour lesquelles ils ont été Directeur de Plongée.

Vote : proposition adoptée à l'unanimité des CTR présentes ou représentées

4 Modifications du MFT (informations)

Quelques points de modification du MFT sont rappelés ci-après, ils figurent dans l'annexe « Modification MFT ».

- Délivrance du RIFAP
- Age pour les jeunes plongeurs
- Procédure de délivrance des brevets CTR

5 Valorisation du module GC4 dans le cursus MF1

Serge Sanchez présente ce projet, qui propose de prendre en compte les acquis du GC4 et de les valoriser en allégeant le stage en situation du MF1.

La CTN demande des propositions plus détaillées pour la réunion de septembre. (Annexe 1)

Annexe 1 : Proposition valorisation GC4

6 Intervention SCUBAPRO

François Desprets effectue une présentation du matériel Scubapro. Il est ensuite procédé à la distribution de la dotation de matériel Scubapro mis à disposition pour une durée de 2 ans aux Présidents de CTR dans le cadre du partenariat FFESSM - Scubapro.

7 Le cursus Handi Sub et la délivrance des EH1 et EH2

Pascal Chauvière présente les modifications du cursus HandiSub et soumet à la CTN une proposition visant à transférer la délivrance des brevets de EH1 et de EH2 (Enseignants HandiSub) du club vers la CTR.

Il s'agit en effet de brevets de cadres et il semble normal qu'ils soient délivrés par les CTR et non par les clubs.

Il signale également la fin des équivalences avec les brevets C1, C2 et C3 comme prévu suite à la fin de la période de transition.

Vote : proposition adoptée à l'unanimité des CTR présentes ou représentées

Annexe 2 : MFT Handisub

8 L'intégration des plongeurs professionnels

Jo Vrijens présente la partie du MFT concernant ce dossier, anciennement dénommé « Equivalences », sur lequel a travaillé Yvon Fauvel.

Il faut en retenir que les équivalences vers les niveaux 2 et 3 ainsi que le Nitrox Confirmé sont gérées à l'échelon du Club, alors que les autres brevets sont du ressort de la CTR.

Dans ce dernier cas il convient de se référer au tableau d'acquis partiels proposé dans le texte du MFT fourni en annexe.

Annexe 3 : MFT Intégration des plongeurs professionnels

9 Le Livret Niveau 1

Le livret Niveau 1, rédigé par Pierre Martin-Razi, a été fourni aux Présidents de CTR pour examen. Les retours effectués seront remontés à l'éditeur.

La sortie de ce livre est prévue pour septembre 2013.

10 La filière professionnelle, version MFT

En l'absence de notre DTN Claude Martin, Jo Vrijens présente le Powerpoint par lui rédigé « Je passe le DEJEPS ». Il reste un chapitre à rédiger pour insertion dans le MFT.

11 Avancement des travaux sur le GP-N4 et le MF2

11.1 – Avancement des travaux sur le GP-N4 :

Eric Hébert présente l'avancement des travaux du Groupe de Travail qu'il pilote. Le projet s'oriente sur :

- Abandon de la 40 m telle que nous la connaissons et remplacement par une plongée avec prise en compte d'une palanquée, comprenant les briefings du départ et du retour et la plongée, sur un fond variable selon les niveaux des plongeurs affectés au candidat pour l'épreuve.
- Abandon de la 30 m telle que nous la connaissons et remplacement par une plongée à 40 m avec intervention sur un plongeur en difficulté.
- Abandon de la DTH.
- Choix d'une Nage sur deux au début des épreuves par le Jury.

La version définitive doit être présentée pour la CTN du 7 septembre 2013.

Annexe 4 :

11.2 – Avancement des travaux sur le MF2 :

Jean-Pierre Vignocchi présente l'avancement des travaux du Groupe de Travail qu'il pilote. Il précise le contenu proposé pour le futur Groupe C (épreuves pratiques) :

- Epreuve N° 9 : Mannequin actuel
- Epreuve N° 10 : Nage tirée au sort entre le 1.500 m PMT et le 1.000 m capelé
- Epreuve N° 11 : Apnée à 15 m actuelle
- Epreuve N° 12 : DTH actuelle
- Epreuve N° 13 : RSE actuelle
- Epreuve N° 14 : Descente et acte d'enseignement à 50 m
- Epreuve N° 15 : Epreuve technique à 50 m

Voir le détail des épreuves et la proposition d'affectation des coefficients dans le document joint en annexe.

Jean-Pierre Vignocchi soulève particulièrement deux points :

- La DTH est jugée obsolète par le Groupe de Travail, qui propose de la remplacer par une épreuve calquée sur l'intervention sur un plongeur en difficulté du MF1.
Après débats et réflexion identique sur le GP-N4, il est envisagé de purement et simplement supprimer cette épreuve de l'examen.
- Une proposition visait à réaliser les « épreuves à 50 m » sur une profondeur supérieure à 50 mètres et sur un Instructeur non désigné à l'avance pour jouer un effet de « surprise » au fond.
Après débats il est décidé de réaliser ces épreuves sur la profondeur exacte de 50 mètres (entre autres pour raisons de calage sur le DEJEPS) et sur un Instructeur prévu à l'avance avant l'immersion, le stress de l'épreuve étant jugé comme très suffisant par les participants pour ne pas en rajouter.

Annexe 5 :Projet d'examen MF2

13 Régionalisation des RI des Collèges par rapport au RI national

Jean Noel Trucco, délégué du collège des IN, a centralisé l'ensemble des remarques des Présidents des CTR concernant la modification du RI des collèges régionaux.

Devant la complexité du dossier la finalisation des travaux a été reportée à la CTN du mois de septembre.

14 Questions diverses :

14.1 – Provence Alpes :

Préciser la durée de validité du Stage Initial MF1 pour l'obtention du Stage Initial Initiateur.

Le Stage Initial MF1 ayant une validité de 3 ans, ce délai est valable pour l'ensemble des possibilités auxquelles il ouvre droit, dont celle-ci en l'occurrence.

14.2 – Côte d'Azur :

Possibilité pour un Moniteur Associé 2° degré d'accéder à la fonction d'Instructeur Régional.

Vote : proposition adoptée à l'unanimité des CTR présentes ou représentées

Secrétaire de séance : Jean-Pierre Vignocchi, avec l'aide de Daniel Huron

La prochaine réunion de la Commission Technique Nationale est fixée au :
Samedi 7 septembre 2013 à Marseille au Best Western aéroport de Marignane

Secrétaire de séance
J.P. VIGNOCCHI



Président de la CTN
Jo VRIJENS



**Procès-verbal de l'assemblée générale électorale
de la Commission Technique Nationale
Samedi 6 avril 2013, de 8h30 à 12h00
à Chartres, Assemblée Générale de la FFESSM**

Les délibérations des commissions se font sous réserve de la validation du CDN
et ne pourront être rendues exécutoires qu'après cette acceptation.

Diffusion (PV + n annexes) : Président de la FFESSM, Directeur Technique National, Présidents des Commissions Techniques Régionales, Délégué du Collège des IN, Bureau de la CTN.

Pour information (PV sans annexe) : Autres membres du CDN, Président de la Commission Médicale et de Prévention Nationale, Président de la Commission Environnement et Biologie Subaquatiques Nationale, Instructeurs Nationaux.

Représentation des régions :

Aquitaine, Limousin, Poitou, Charentes :	Eric HEBERT
Bretagne, Pays de la Loire :	Olivier BELAUD
Centre :	Eric BUISSEZ
Corse :	Jean-Pierre VIGNOCCHI
Côte d'Azur :	Georges COPPOLA
Est :	Michel GAUCHET
Guadeloupe :	Jacques NADAL
Ile de France, Picardie :	Patrick LAMERAT
Pyrénées Méditerranée :	représentée par Georges COPPOLA
Martinique :	représentée par Yvon FAUVEL
Nouvelle Calédonie :	représentée par Jean-Pierre LEROUX
Nord, Pas de Calais :	François DESPRETS
Pays Normands :	Bertrand MARTIN
Polynésie Française :	représentée par René CAVALLO
Provence, Alpes :	Claude DUBOC
Rhône, Alpes, Bourgogne, Auvergne :	Serge SANCHEZ
Ile de La Réunion :	Représentée par Pascal CHAUVIERE

Sont également présents :

Jean-Noël TRUCCO délégué du Collège des IN ainsi que de nombreux IN et référents de la CTN

La réunion est animée par Jo VRIJENS, président de la CTN.

Jo VRIJENS souhaite la bienvenue aux participants et ouvre l'assemblée générale à 09h10.

1 Rapport moral du président de la CTN

Jo VRIJENS, président de la CTN, présente à l'assemblée son rapport moral (cf. annexe 1).

Yvon FAUVEL, vice-président de la CTN, soumet le rapport moral à l'approbation des représentants régionaux.

Le rapport moral du président de la CTN est approuvé à l'unanimité.

2 Présentation du budget de la CTN (cf. 1^{ère} partie du rapport d'activité en annexe 2)

René CAVALLO, chargé des finances de la CTN, présente à l'assemblée,

- le bilan financier 2012 dont les dépenses s'élèvent à 176 856,57 € correspondant à 85,16 % du budget prévu,
- le budget prévisionnel de l'année 2013 dont le montant s'élève à 214 784 €, en hausse de 3,4 %.

3 Rapport d'activités 2012 de la CTN (cf. 2^{ème} et 3^{ème} parties du rapport d'activité en annexe 2)

Jo VRIJENS présente le rapport des activités réalisées durant l'année 2012.

- certifications de plongeurs
- certifications d'encadrants et d'enseignants
- certifications des cadres associés et conventionnés
- certification Nitrox, Trimix et Recycleurs
- packs découverte
- certifications plongée jeunes
- certifications TIV et formateurs TIV
- certifications RIFAP et ANTEOR
- certifications plongeurs et formateurs Handisub

Le total des certifications délivrées en 2012 par la commission technique s'élève à 65 446.

Le total des certifications délivrées de 2009 à 2012 par la commission technique s'élève à 260 693.

Jo VRIJENS présente ensuite la synthèse des travaux réalisés durant cette olympiade.

- mise ne place du nouveau cursus MF2
- mise en place du cursus plongée enfants de moins de 8 ans
- mise ne place du cursus Handisub
- insertion de la compétence "environnement" dans les cursus techniques
- création des qualifications PA12, PA20, PA40, PE40 et PE60
- suivi et gestion de la mise en place du Code du Sport et de ses rectificatifs
- suivi de la mise en place de la nouvelle filière professionnelle
- signature des conventions avec 5 fédérations ou organismes de pays limitrophes concernant la délivrance des diplômes de Guide de palanquée et Moniteurs conventionnés
- refonte, gestion et suivi du manuel de formation technique

4 Calendrier 2013 de la CTN (cf. 3^{ème} partie du rapport d'activité en annexe 2)

5 Remise de médailles fédérales

Au cours du rapport d'activités, Jo VRIJENS, président de la CTN, a remis les distinctions suivantes,

- la médaille d'argent de la FFESSM à Jean-Pierre VIGNOCCHI,
- la médaille d'argent de la FFESSM à Bruno GUIMBARD,
- la médaille d'or de la FFESSM à Yvon FAUVEL.

6 Election du président de la CTN pour l'olympiade 2013-2017

L'élection du président de la commission technique nationale est organisée par Yvon FAUVEL accompagné de Mme Nadine GOUELLO et de M. Alexandre LANÇON.

Jo VRIJENS est le seul candidat déclaré.

Yvon FAUVEL demande à l'assistance si un ou plusieurs autres candidats veulent se présenter à l'élection.
Constat : pas d'autre candidat.

Le vote est organisé à bulletins secrets.

Résultats : Jo VRIJENS est élu avec 1 417 voix sur 1 568 exprimées (151 bulletins blancs).

Jo VRIJENS remercie l'assemblée pour sa réélection et rappelle la composition du nouveau bureau :

- Président : Jo VRIJENS
- Vice-président : Jean-Pierre VIGNOCCHI
- Suppléant : Daniel HURON
- Chargé des finances René CAVALLO

Il rappelle également que tous les référents nationaux ont accepté de poursuivre leur mission pendant la nouvelle olympiade et remercie **Yvon FAUVEL et Christian FERCHAUD**, qui après un long parcours Fédéral prennent une semi retraite bien méritée, pour leur implication sans compter dans la vie du bureau de la CTN pendant cette olympiade.

**La prochaine réunion de la CTN aura lieu
le samedi 18 mai 2013 à Marignane**

Fin de la réunion à 11h30. Tous les sujets de l'ordre du jour ont été abordés.

Yvon FAUVEL
Secrétaire de séance



Jo VRIJENS
Président de la CTN



Procès-verbal de la réunion de la Commission Technique Nationale
Samedi 19 janvier 2013, de 9h30 à 17h30
A Marignane, hôtel Best Western

Les délibérations des commissions se font sous réserve de la validation du CDN
et ne pourront être rendues exécutoires qu'après cette acceptation.

Diffusion (PV + 8 annexes) : Président de la FFESSM, Directeur Technique National, Présidents des Commissions Techniques Régionales, Délégué du Collège des IN, Bureau de la CTN.

Pour information (PV sans annexe) : Autres membres du CDN, Président de la Commission Médicale et de Prévention Nationale, Président de la Commission Environnement et Biologie Subaquatiques Nationale, Instructeurs Nationaux.

Représentation des régions :

Aquitaine, Limousin, Poitou, Charentes :	Eric HEBERT
Bretagne, Pays de la Loire :	Paul TERRIER
Centre :	Eric BUISSEZ
Corse :	Jean-Pierre VIGNOCCHI
Côte d'Azur :	représentée par Paul TERRIER
Est :	Michel GAUCHET
Guadeloupe :	représentée par Yvon FAUVEL
Ile de France, Picardie :	Patrick LAMERAT
Pyrénées Méditerranée :	Bernard FABIANI
Martinique :	représentée par Yvon FAUVEL
Nouvelle Calédonie :	représentée par Claude MARTIN
Nord, Pas de Calais :	Bruno ENGELS
Pays Normands :	représentée par Jo VRIJENS
Polynésie Française :	représentée par René CAVALLO
Provence, Alpes :	Claude DUBOC
Rhône, Alpes, Bourgogne, Auvergne :	Jean-Luc BESQUEUT
Ile de La Réunion :	Non représentée

Sont également présents :

Eric BERGMANN représentant de la CMPN - Jean-Noël TRUCCO délégué du Collège des IN - Pascal CHAUVIERE référent Recycleurs et Handisub, IN - Daniel HURON, IN.

La réunion est animée par Jo VRIJENS, président de la CTN.

Jo VRIJENS souhaite la bienvenue aux participants à cette réunion de la CTN, et présente à l'assemblée ses meilleurs vœux pour l'année 2013.

1 Approbation du PV de la réunion de la CTN du 15 septembre 2012

Le procès-verbal de la réunion du 15 septembre 2012 est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

2 Informations diverses

2.1 Retours du CDN du 2 au 3/11/2012 (n° 444)

- Poste INS en 2013 : aucun nouveau poste ouvert.

Positions du CDN sur les propositions de la CTN.

- Passerelles PADI, obligation de la carte RIFAP pour l'obtention du niveau 3 FFESSM → validée,
- Comportement inadéquat d'un IN → avis préalable demandé à la commission juridique,
- Distinction entre GP/moniteurs associés et GP/moniteurs conventionnés → validée,
- Insertion de la filière Pro au sein des brevets de la FFESSM (MFT) → validée.

2.2 Bilan des cartes délivrées par la FFESSM

Après une forte augmentation des cartes de certification technique de 2009 à 2010 due en grande partie aux conventions européennes de cadres associés, nous constatons une certaine stagnation de puis deux années.

On enregistre même une légère baisse des cartes de plongeur N1 dont les causes sont en cours d'examen.

2.3 Stages nationaux

- Stage national de moniteurs et moniteurs formateurs à Niolon du 27 au 31/05/2013,
- Stage national de moniteurs fédéraux Handisub et moniteurs formateurs Handisub à Hyères du 27/08 au 01/09/2013,
- Stage national de formateurs de TIV à Niolon du 12 au 14/04/2013.

Les fiches d'inscription sont disponibles sur le site internet fédéral.

2.4 Commission Médicale et de Prévention Nationale (CMPN)

La CMPN souhaite mener une étude approfondie sur les accidents de plongée concernant la population des cadres fédéraux. Cette démarche étant validée par le CDN, la CTN invite toutes les CTR à bien communiquer à leur CMPR les données concernant ce type d'évènement.

Par ailleurs, la CTN demande l'avis de la CMPN sur le nombre maximal de plongées journalières afin de répondre aux nombreuses demandes sur le sujet.

2.5 Mise à jour du MFT

De nombreux chapitres du manuel de formation technique (MFT) ont été mis à jour au 01/01/2013.

2.6 Examens MF2 en outre-mer

Une réflexion est en cours au sujet de la possible capitalisation des groupes d'épreuves lors d'un examen MF2 en outre-mer, car si lors du deuxième examen les épreuves théoriques pourraient être organisées localement par délégation à une CTR, l'organisation des 2 autres groupes d'épreuves serait plus problématique.

2.7 Qualification ANTEOR inter-commissions

La carte attestant la compétence ANTEOR est délivrée suite à formation et attestation électronique des CTR.

Depuis quelques mois, d'autres commissions délivrent cette compétence.

Le président de la FFESSM a demandé une mise à plat de cette organisation.

Dans l'attente de futures décisions, seule la commission technique atteste cette compétence ANTEOR pour l'ensemble des commissions.

2.8 RIFAP

Les moniteurs MF1 (E3) titulaires de la compétence ANTEOR qui sont en possession d'un RIFAP "papier" voire d'un ancien CFPS, non référencés dans le fichier informatique fédéral, peuvent être référencés à leur demande en communiquant au siège fédéral, via leur CTR, leur demande avec justificatif.

S'ils souhaitent recevoir la carte RIFAP, ils doivent s'acquitter de son coût (12 €).

2.9 Promotion sur VHF marine étanche pour plongeurs

Suite à une information précédente, la société Lifeline commercialise une VHF marine étanche (jusqu'à 130 m) avec GPS intégré et balise Argos.

Prix public 300 €. Offre promotionnelle aux moniteurs au prix de 200 € jusqu'à fin mars 2013.

(cf. CTN 2013 01 19 – Annexes au point 2.9 – VHF étanche)

2.10 Stagiaires initiateurs et vrais élèves

Des questions se posent régulièrement sur la possibilité d'utiliser de vrais élèves lors de la formation pédagogique des initiateurs.

Les stagiaires initiateurs peuvent être autorisés à enseigner la plongée à de vrais élèves jusqu'à la profondeur de 6 m sous réserve de la présence dans l'eau d'un tuteur responsable de la sécurité et de la progression pédagogique de l'élève. Il en est de même pour les stagiaires pédagogiques MF1 dans l'espace 20-40 m.

Vote : proposition adoptée à l'unanimité des CTR présentes ou représentées

2.11 Carte d'instructeur régional

Plusieurs CTR ont émis le souhait de pouvoir délivrer des cartes d'instructeur régional.

La CTN émet un avis favorable à cette demande sous réserve que les demandes soient centralisées par chaque CTR avec paiement des cartes par chèque transmis par la CTR.

Proposition à soumettre à l'approbation du CDN.

2.12 Retour d'expérience de l'examen MF2

Les conditions de l'examen MF2 permettent de conserver le bénéfice des groupes d'épreuves acquis.

Après un retour d'expérience de 2 saisons des conditions actuelles du MF2, la CTN souhaite confirmer le maintien d'une note moyenne minimum de 08/20 dans le(s) groupe(s) non acquis pour conserver le bénéfice du ou des groupes acquis par les candidats.

Si ce principe est globalement jugé positif, certaines CTR souhaitent un assouplissement de la limite de 08/20.

Vote pour le maintien strict de la moyenne minimum de 08/20

Contre : CTR Provence Alpes, CTR CIALPC

Abstention : néant

Pour : toutes autres CTR présentes ou représentées

Résultat : proposition adoptée à la majorité

3 MFT - Passerelles (cf. CTN 2013 01 19 – Annexes a et b au point 3 – MFT Passerelles)

Faisant suite aux orientations validées lors de la précédente réunion de la CTN, Y. FAUVEL, en charge de ce dossier, présente l'organisation actualisée des différents organismes étatiques rencontrés et propose d'appliquer pour ces plongeurs professionnels un guide d'intégration (annexe a).

Ce guide serait inséré dans le MFT et comprendrait 3 parties :

- une partie à l'usage des clubs pour l'intégration des plongeurs N2, N3, PN-C,
- une partie à l'usage des CTR pour l'intégration des cadres N4-GP, E2, MF1,
- une partie à l'usage de la CTN pour l'intégration des cadres MF2.

Conformément aux vœux précédemment exprimés par les présidents de CTR lors de la précédente réunion de la CTN, les demandes d'intégration seraient transmises à la CTR ou à la CTN par le club d'accueil qui attesterait ainsi l'activité effective du demandeur au sein du club.

Un exemple de fiche récapitulative pour intégration d'un plongeur N4-GP est présenté (annexe b).

Dans le cas d'un plongeur d'origine Sécurité Civile, l'obligation de présenter l'épreuve de RSE 20 m peut poser un problème d'organisation à certaines CTR (déplacement du candidat pour une seule épreuve).

Dans ce cas précis, Y. FAUVEL suggère de laisser la possibilité à une CTR de choisir les conditions de cette évaluation, par exemple au moyen d'une attestation d'aptitude signée par un E4.

Jo VRIJENS propose que Y. FAUVEL poursuive le traitement de ce dossier par la rédaction du projet de guide d'intégration à insérer dans le MFT avec une présentation et une décision lors de la CTN du printemps 2013.

4 Plongée Handisub

P. CHAUVIERE, référent national Handisub, présente les modifications proposées pour la formation des plongeurs en situation de handicap. Ces modifications concernent l'accès à la formation Nitrox à partir du niveau PESH20.

Proposition acceptée à l'unanimité, à valider par le CDN, puis mise à jour MFT.

5 MFT. Chapitre Généralités

Point reporté à une prochaine réunion en raison de l'absence de B. MARTIN

6 Collège des instructeurs nationaux (cf. CTN 2013 01 19 – Annexe au point 6 – CIN)

J-N. TRUCCO, délégué des instructeurs nationaux, présente le bilan administratif actuel du collège ainsi que les modifications proposées pour les RI validées lors de la réunion administrative du collège.

Proposition acceptée à l'unanimité, à valider par le CDN.

7 Création de la banque de sujets MF2

Pour construire cette banque de données décidée lors de la précédente réunion de la CTN, il est proposé la création de 4 binômes d'IN, (1 par matière du groupe d'épreuves théoriques).

Appel au volontariat à lancer par le délégué du collège des IN.

8 Filière professionnelle, guide d'accès à insérer dans le MFT

C. MARTIN, le DTN, dresse un point de la mise en place par le ministère des sports des formations qui permettront d'obtenir les nouveaux diplômes d'état.

DES

- Initialisation le 10/01/2013 de la mise en place de la future formation DES plongée, le ministère étudie les conditions d'agrément des formations régionales, les premiers stagiaires entreront en formation en 2014 (durée de formation environ 1 an).
- Depuis le 31/12/2012 il n'y a plus de session de la partie spécifique plongée du BEES2 mais une session de rattrapage du tronc commun en candidat libre sera organisée à Limoges en 2013.

Hors réunion : information complémentaire

Une dernière session d'examen du tronc commun du BEES2, en candidat libre, aura lieu en 2013:

- lieu : Limoge
- date d'examen : du 7 au 11 octobre 2013
- date limite d'inscription : 7 août 2013

Contact pour renseignement complémentaire : tél 05 55 45 24 63
 Monsieur Pierre Le Grill
 Responsable du pôle "Formations, Diplômes, Emploi"
 Direction régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale du Limousin
 24 rue Donzelot - CS 73 707
 87037 Limoges cedex

BP

- De nombreuses demandes d'entrée en formation BP ne sont pas satisfaites.
 Les premières formations en CREPS devraient être proposées courant 2013.

Le président de la CTN demande au DTN de proposer rapidement un chapitre du MFT décrivant les possibilités d'accès aux formations et diplômes de la nouvelle filière professionnelle.

9 GT Evaluation GP à 40 m (cf. CTN 2013 01 19 – Annexe au point 9 – Formation GP)

E. HEBERT, pilote du groupe de travail, présente les réflexions menées par ce GT mandaté lors de la précédente réunion de la CTN.

Le président de la CTN, sans nier l'intérêt d'une réflexion générale de la formation de plongeur N4-GP, rappelle que le mandat au GT concerne uniquement la création d'une épreuve de GP à 40 m en remplacement des 2 épreuves actuelles qui ne permettent pas réellement de juger de la compétence de GP du candidat.

Il est demandé au GT de se concentrer prioritairement sur cette nouvelle épreuve du GP et de présenter ses propositions lors de la prochaine réunion.

10 GT Evolution des épreuves pratiques MF2 (cf. CTN 2013 01 19 – Annexe au point 10 – Formation MF2)

J-P. VIGNOCCHI, pilote du groupe de travail, présente les réflexions menées par ce GT mandaté lors de la précédente réunion de la CTN.

L'assemblée valide globalement les orientations présentées par le groupe et l'invite à poursuivre ses travaux devant déboucher par une mise en œuvre en 2014.

11 Questions diverses

11.1 CTR Provence Alpes

C. Duboc souhaite que le règlement intérieur d'un collège régional d'instructeurs puisse augmenter les obligations minimum annuelles afin que les besoins de la CTR puissent être plus aisément satisfaits.

Le président de la CTN oppose l'avis probable des juristes, un même RI applicable à toutes les régions mais propose un tour de table de l'ensemble des CTR suivi d'une décision lors de la prochaine réunion de la CTR.

11.2 CTR Côte d'Azur

G. COPPOLA déplore un manque de renseignement des séances de pédagogie dans les livrets pédagogiques.

La CTN rappelle la nécessité pour l'attestation des séances de pédagogie de décrire à minima le thème traité et l'appréciation de la prestation.

**La prochaine réunion de la CTN aura lieu
le samedi 6 avril 2013
à Chartres lors de l'assemblée générale**

Fin de la réunion à 16h30. Tous les sujets de l'ordre du jour ont été abordés.

Yvon FAUVEL
Secrétaire de séance

Jo VRIJENS
Président de la CTN

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Yvon Fauvel', on a light-colored rectangular background.A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Jo Vrijens', on a light-colored rectangular background.